Publié le



ID: 073-267310076-20230404-DEL_2023_03-BF



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS

Séance du 04 avril 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi 04 avril à 17h30, le Conseil d'Administration, légalement convogué le 27 mars 2023 s'est réuni à la salle du Conseil au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 22 Nombre de membres présents : 14 Nombre de membres votants: 18

Etaient présents:

Jean-Yves BERGER-SABATTEL, Arlette BRET, Eve BUEVOZ, Anne-Marie CHOLAT, Suzanne DIAS, Christiane FAVRE, Jean-Pierre GUILLAUD, Martine POMA, Sophie PONTONNIER, Nathalie REBATEL, Béatrice SANTAIS, Bernard TURPIN, Elodie VANACKERE, Colette VIOLENT.

Etaient absents/excusés:

Éric BARBIER, Nicole BOUVIER, Christiane BRUNET, Anne-Marie COMMUNAL, Hugues DE BOISRIOU, Cécile DEBRION, Jacqueline SCHENKL, Jacqueline TALLIN.

Avaient donné pouvoir :

Jacqueline TALLIN a donné pouvoir à Arlette BRET Nicole BOUVIER a donné pouvoir à Christiane FAVRE Jacqueline SCHENKL a donné pouvoir à Eve BUEVOZ Anne-Marie COMMUNAL donne pouvoir à Colette VIOLENT

Assistaient:

Nadia FAVRE, Pierre BEYRIE; Natacha PONTHUS, Florian PEPELLIN.

03-2023 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 – BUDGETS M14 ET M22

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Délibération 03-2023 Page 1 sur 2

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID: 073-267310076-20230404-DEL_2023_03-BF

Après s'être assuré que le receveur a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres et mandats qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

> APPROUVE les comptes de gestion 2022 des budgets M14 et M22.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

AINSI DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

La Secrétaire de séance

Nadia FAVRE

La Présidente,

Béatrice SANTAI

Délibération 03-2023 Page 2 sur 2